



Compte-rendu de la séance du conseil Municipal du 27 septembre 2024 **Saint-Gence**

Présents : Serge ROUX, maire, Véronique BARINOTTO, Lionel GUILLOT, Jean-Luc DUFOUR et Jean-Pierre FLOC'H, adjoints, Thierry LACHAISE, conseiller délégué, Marie-Laure CHARLEUX, Marie-Claire DUPIC, Catherine GUILHEM, Sylvie LAVALLADE, Sylvie REFANCHE, Floriane CLOUX, Philippe CORTES, Joël LAURIERE, Mathieu MEYZE, conseillers municipaux.

Absents excusés avec délégation de vote : Cécile FOUGERAS est représentée par Jean-Luc DUFOUR.

Monsieur Joël LAURIERE est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 14 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente cette séance du conseil municipal qui traitera de :

- Compte rendus des commissions communales
- Compte rendus des autres instances
- Délibérations:
 - Modification des statuts du SIEPEA
 - Admission en non valeur
 - Décision modificative n°2 – Budget communale
 - Renouvellement adhésion logiciel Waterbear 2024
 - Participation financière pour le spectacle de Noël des écoles
 - Création d'un emploi permanent sur le poste d'Assistant comptable
 - Création d'un emploi permanent sur le poste d'Adjoint technique
 - Projet Collectif de Recherches
- Divers

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour l'examen d'une délibération :

- Déclassement d'un bâtiment public et intégration dans le domaine privé de la commune

COMMISSIONS COMMUNALE

I. Compte-rendu de la Commission Finances du 23 septembre 2024

A- Point situation budgétaire au 19 septembre 2024

72% de l'année se sont écoulés, 263 jours.

1) Recettes de Fonctionnement

Le total des produits des services et des ventes, chapitre 70, s'établit à 168.734,40€ soit 67% du BP.

Au sein de ce chapitre, la facturation périscolaire comprend 47.062,05€ de cantine et 29.264,50€ de garderie, soit 73% du prévisionnel. Des impayés importants ont été évoqués lors du précédent conseil. Depuis, des rendez vous avec certains de nos plus gros créanciers ont eu lieu, avec mise en place de trop peu d'échéanciers. La collecte des pièces nécessaires à la validation de ces échéanciers par la Trésorerie est souvent difficile.

Le chapitre 73, impôts et taxes, est à 61% du BP à 636.727€. Seuls les articles sur les contributions directes ont mouvementé, en notant que 887€ ont été versés au titre des "autres contributions directes" (peut être des régularisations sur exercices antérieurs).

Le chapitre 74, dotations et subventions, s'élève à 366.901€, soit 88% de l'attendu. Les dotations de solidarité rurale et nationale de péréquation ont été perçues tel que prévu. 33% restent à percevoir sur la dotation forfaitaire.

7.066,67€, au titre du soutien aux TAP, ont alimenté l'article 74718.

Le chapitre 75 n'appelle pas de commentaire.

Le 013, atténuation de charges, montre une baisse importante des arrêts maladie, potentiellement pris en charge par l'assurance.

Le total des recettes réelles s'établit à 1.201.951,05€ soit 68% du budget prévisionnel.

2) Dépenses de Fonctionnement

Les charges à caractère général, chapitre 011, sont de 292.261,86€ soit 68% du BP.

Le coût des différentes énergies est maîtrisé, si l'on fait abstraction des reports de factures 2023 sur 2024 sur l'électricité.

L'article 6023, alimentation cantine, est atteint à seulement 47%. N'oublions que du 21 mai au 05 juillet, nous avons travaillé avec API qui assurait l'achat des aliments. Le coût de la prestation, salaire compris, se trouve sur l'article 611 pour 16.959,44€, dont 8.532,44€ d'aliments. Durant ce laps de temps, la commune gérait le pain, les piques niques des sorties de la maternelle, et les goûters de l'élémentaire.

Notons un dépassement important sur le 61551, entretien matériel roulant, en raison d'une facture de près de 2.400€ pour l'entretien d'un fourgon.

Des articles ont une atteinte à 80% et plus :

- 61558 : les pannes chaudière représentent 50%

- 6238: la prise en charge des repas des agents du groupe géographique pose question

- 6288 : 3.095,20€ sont liés aux 50 nuitées passées aux Cars. 41 élèves de CP et CE1 + 9 accompagnants. A ce jour, sur la ligne transport élémentaire (6.000€ au BP), 3.142€ ont été mandatés. L'addition des deux fait 6.237,20€, donc au delà du BP. Mais une facture 2023 de 220€ est passée sur 2024. Le réel dépassement n'est donc que de 17,20€. D'où notre validation de règlement à condition qu'il n'y ait plus de facture sur 2024.

Le chapitre 012, charges de personnel, se monte à 623.147,39€, soit 73% du BP.

Les salaires et charges liées sont réalisés septembre inclus. Mathématiquement, tout est conforme.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courantes, atteint 93% de réalisation à 285.510,09€. La subvention SIEPEA, versée en totalité, explique ce taux.

L'article 6541 fera l'objet d'une délibération car concerne une admission en non valeur pour deux impayés de cantine, 17,35€.

La subvention de 1500€ versée à l'école élémentaire pour son abri de lecture impacte l'article 65888.

RAS sur les autres chapitres.

Au global, les dépenses réelles de fonctionnement sont de 1.218.830,51€, soit 75% du prévisionnel.

3) Dépenses d'Investissement

Les capitaux des emprunts en cours sont remboursés à 76%.

Parmi les immobilisations corporelles, depuis le dernier conseil, une tronçonneuse, une tondeuse autoportée, et un congélateur ont été achetés. Elles sont réalisées à 80%.

Sur les immobilisations en cours, nous avons nouvellement réglé : 32.386,45€ pour l'éclairage public du Clos (les autres travaux sont en cours de règlement), et 2.331,72€ de raccordement électrique.

La rénovation des sanitaires de l'école primaire a été faite, mais n'est pas encore payée.
Le projet de préau sportif avance avec la visite prochaine du cabinet d'architecture retenu.

4) Recettes d'Investissement

Nous avons perçu 23.289,88€ de FCTVA et 9.682,22€ de taxe locale d'aménagement au titre du chapitre 10.
Une subvention du SEHV de 12.144,92€ a été versée, en lien avec les travaux réalisés dans le bourg.
Pas d'autre point notable.
La situation budgétaire est conforme.

B- Décision modificative

Comme vu précédemment, une tondeuse a été achetée avec reprise d'une ancienne pour 7.500€. Cette sortie de l'inventaire communal génère un produit car il y a eu une cession d'immobilisation.
Cette recette supplémentaire est "équilibrée" par des dépenses d'investissement en plus sur 3 lignes : 5.500€ au 21578 (matériels et outillages de voirie), 1.000€ au 21831 (matériel de bureau et informatique école), et 1.000€ au 2188 (autres immobilisations corporelles).

Précision concernant la taxe foncière :

L'augmentation constatée sur les documents que les habitants ont reçus ou vont recevoir se situe autour de 4.8 ou 4.9 %. Il faut bien comprendre que la décision du CM de porter le taux d'imposition de 38.71 à 39.10 ne représente que 1% de la hausse.

Par contre c'est l'Etat qui a fixé l'augmentation de la base d'imposition à 3.9%, ce qui explique que sur le document reçu apparaisse une hausse globale dans la colonne « commune » de 4.8 à 5.0 %

Choix du Maître d'œuvre pour la construction du préau sportif

Rapport d'analyses des offres - 2ème phase - 3 juillet 2024

Entreprise	Valeur technique / 40	Coût global / 60	Total / 100
Frédéric TEXIER	25	51,12	76,12
ORKANE	37	60,00	97,00
El Smartgrid	38	43,70	79,70

Classement final			
Entreprise	1ère phase	2ème phase	Total / 200
Frédéric TEXIER	77,71	76,12	153,83
ORKANE	96,00	97,00	193,00
El Smartgrid	78,00	79,70	157,70

Suite à l'analyse des 3 dossiers retenus, voilà le classement :

1 ORKANE 2 EL SMARTGRID 3 Frédéric TEXIER

Nouvelle offre financière

Remise commerciale -3%	€ -830,13
Total HT	€ 26.840,87
TVA 20%	€ 5.368,17
Total TTC	€ 32.209,04
Montant total	€ 32.209,04

d'ORKANE

II. Compte-rendu de la Commission Voirie Travaux Urbanisme du 16 Septembre 2024

Voirie :

Point sur les travaux du Theil : Les travaux sont terminés. Il reste quelques marquages à effectuer ainsi que la pose de certains panneaux. Les administrés ont reçu l'autorisation de Limoges Métropole pour se raccorder au réseau eaux usées.

Point à Temps et Enduits : Une partie des enduits a été réalisée (par des entreprises), nous aurons certainement la possibilité de faire un peu plus d'enduits ainsi que du point à temps en fonction de la météo jusqu'à fin octobre.

Travaux Groupe géographique : Au pont du Moulin de Chevillou, l'amorce du chemin de randonnée (chemin public) qui longe la Glane en rive droite et qui dessert aussi le parking du restaurant a été reprofilée et empierrée.

Travaux :

Sanitaires Ecole Elémentaire : L'entreprise SL Thermique est intervenue comme prévu pendant les vacances d'été. La peinture sera terminée en régie aux vacances d'Octobre.

Rangements dans les locaux associatifs : Des aménagements d'étagères et espaces de rangements destinés au matériel des associations vont être faits dans l'hiver.

Sécurisation des locaux du dépôt la Gagnerie : Les travaux de clôture et d'installation de portails cadenassés permettant la fermeture des accès aux ateliers municipaux sont terminés.

Personnel :

Départ de Serge Chasaud à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2024.

Urbanisme :

Urbanisation de la zone 1AU du Peyrat.

Le rapport concernant des fouilles d'évaluation d'archéologie préventive effectuées par l'INRAP n'est pas encore publié, car des vestiges archéologiques découverts dans la partie basse du terrain sont en cours d'analyse en laboratoire. Néanmoins, en raison de l'absence de vestiges localisés dans le haut du terrain, la Direction Régionale de l'Archéologie nous autorise dès à présent à proposer à l'urbanisation une surface d'un peu plus d'un hectare, dans la partie haute proche du bourg. En conséquence, la commission propose que M le maire se rapproche dès maintenant de pavillonneurs et aménageurs intéressés par une visite préalable à une offre d'achat du terrain nous appartenant, afin de leur présenter les conditions d'urbanisme à respecter : densité, gestion des eaux usées et des eaux pluviales, etc. pour y créer ouvrir une première tranche d'une dizaine de lots.

Cimetière :

Gestion Informatique des documents administratifs concernant le cimetière

Après avoir numérisé l'ensemble des documents disponibles, nous allons pouvoir archiver rapidement et conserver la trace de toute intervention concernant chaque parcelle de terrain des cimetières traditionnels et de l'espace cinéraire: travaux d'entretien, inhumation, exhumation, renouvellement ou création de concession, etc.

Reprise de concessions et/ou extension du cimetière ?

Préalablement à la décision de mener à son terme la procédure en cours de reprise de sépultures « en état d'abandon » situées dans l'ancien cimetière, la commission propose :

1- D'étudier la faisabilité d'une extension du cimetière actuel en procédant à une étude d'aptitude au creusement des sols contigus du cimetière par exécution de sondages réalisés à la pelle mécanique.

2- De consulter l'entreprise de pompes funèbres Mérigot pour obtenir un devis concernant la création d'un ossuaire ainsi que le coût de l'exhumation et de la réduction des restes mortuaires ensevelis dans les terrains concernés.

L'objectif est de comparer la faisabilité et le coût d'une opération de création d'un nouvel espace à aménager, par extension du cimetière actuel sur le terrain contigu à l'endroit le plus propice, par rapport au coût de récupération d'une surface équivalente constituée de petits îlots dispersés localisés entre des sépultures existantes.

III. Compte-rendu de la Commission Affaires scolaires du 17 septembre 2024

Rentrée scolaire :

La rentrée s'est très bien déroulée, avec comme annoncé la fermeture d'une classe à la maternelle.

Il y a donc actuellement 3 classes : 1 classe de TPS et PS avec Mme Troubat, 1 classe de MS avec Mme Silou et 1 classe de GS avec Mme Dabertrand.

Et 6 classes à l'élémentaire : 2 classes de CP avec des effectifs raisonnables de 17 élèves avec Mme Leyssenne et Mme Gouti, 1 classe de CE1 (**effectifs**) avec Mme Tourny, 1 classe de CE2 avec Mme Maumy, 1 classe de CM1 avec M. Maumy et 1 classe de CM2 avec Mme Dufour (nouvelle enseignante suite au départ de Mme Gaillac).

Les TAP se déroulent le vendredi après-midi pour cette nouvelle année.

Restaurant scolaire :

Cette rentrée a été marquée par la remise en service du self pour l'école élémentaire. Les CM2 et quelques CM1 ont encadré les CP les 10 premiers jours en les accompagnants au self puis chacun a pris son indépendance.

Cette rentrée a vu l'arrivée d'un nouveau chef cuisinier, M. Benoît Marchetti, au sein du restaurant scolaire. Sa prise de fonction s'est très bien déroulée, avec l'élaboration des menus et la confection des plats chaque jour. Les directives de la loi Egalim seront mises en œuvre.

Questions diverses :

- Renouvellement informatique de l'école

Il est proposé de changer l'ordinateur vétuste d'une classe.

- Changement téléphonie école maternelle

La commission propose de remplacer les téléphones qui ne fonctionnent plus correctement.

- Serviettes de cantine de l'élémentaire

Il est proposé d'acheter des serviettes en tissu et d'en assurer le lavage chaque semaine.

IV. Compte-rendu de la Commission Communication et Animation du 24 septembre 2024

Retour sur les manifestations :

- Réunion des associations le 1er juin : réussite et satisfaction des associations voir avec la commission Associations si nous réitérons
- Concert le 1er juin 20h30 LA VOCE DELLA DANTE + BELL'AVENTURA : fréquentation correcte – les chanteurs ont particulièrement apprécié le pot convivial servi après
- "Au bout du Conte" le 7 juin à 18h00 : belle réussite, la BDHV nous a félicité sur notre communication. En effet ce même spectacle a connu une fréquentation moindre dans une grosse commune voisine.
- Journée Archéologies 14/15/16 juin : conférence le 15.06 et entrée au musée gratuite le 16.06. La conférence sur Néandertal était de qualité !
- Marché festif : 19 juillet, fréquentation moindre.
- Fête de l'été : le mauvais temps n'a pas découragé les spectateurs.
- Forum des associations : il a connu une fréquentation continue à partir de 16h00.
- Exposition « Quand J'étais Petit » : l'inauguration a réuni une quarantaine de personnes ...
- Dictée : ce sont plus de trente personnes qui ont participé dans une ambiance studieuse et bon enfant. France 3 a réalisé un très joli reportage (visible sur le site www.saint-gence.fr)

Animations futures 2024 :

- Exposition « Quand J'étais Petit » : retrouvailles des anciens élèves des écoles de Saint-Gence le samedi 12 octobre à 17h.

L'exposition sera visitée par toutes les classes de l'école élémentaire et les enfants de l'ALSH.

- Octobre rose – au profit de la Ligue contre le Cancer et de l'association Jeune et Rose : mise en place d'un atelier prévention du cancer du sein dit « pouet-pouet » le lundi 30 septembre avant le cours de yoga.

Une randonnée est prévue le 19 octobre avec participation à deux euros au profit des associations contre le cancer avec Mil'Pat, Tonic-Seniors et les Ateliers du Solstice. Participation au chapeau lors de la conférence de Laurent Desage le 25 octobre et lors de la représentation théâtrale de la Mascarade le 16 novembre. A ces occasions, des objets seront vendus au profit de la Ligue.

- Boum des ados du 18 octobre pour les enfants habitant Saint-Gence et nés entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2013.

- Soirée théâtre le 16 novembre avec la Mascarade qui présentera « La surprise ».

- Récricadôme : le 22 novembre toute la journée - avec les écoles en journée et ouvert à tous en soirée à partir de 20h.

- Remise des prix aux lauréats du concours de « Maisons fleuries » le 23 novembre avec plantation d'un sapin à proximité du gymnase qui deviendra le sapin pour la déco partagée.

Animations futures 2025 :

- Vœux du maire le 11 janvier 2025.

- Théâtre le 01 février avec la nouvelle pièce des Veyracomédiens.

- Salon du livre le dimanche 4 mai avec la remise des prix du concours Nouvelles et Poésies sur « Résister »

- Conférence ciné-débat le 16 ou 17 mai sur la 2ème guerre mondiale avec Fabrice Grenard.
- Fête de l'été le 28 juin : programmation en réflexion, et feu d'artifice musical.
- Marché festif : 18 juillet
- Accueil des nouveaux habitants : en septembre 2025

Bulletin

- Coup de projecteur sur l'inauguration du PEI

V. Présentation du projet de PROJETS COLLECTIFS DE RECHERCHES (PCR)

***Projets collectifs de recherches :** Les projets collectifs de recherches (PCR) regroupent des chercheurs rattachés à différents organismes (SRA, Universités, CNRS, Inrap, collectivités) et bénévoles, qui réunissent et analysent de la documentation sur une période ou une thématique, afin d'élaborer des synthèses. Ces démarches sont soutenues par l'État, y compris financièrement, car elles contribuent à valoriser scientifiquement les résultats des nombreuses fouilles réalisées, notamment préventives.*

Présentation du projet de PCR, objectifs, moyens ...

Le projet porté par N. Payne a le soutien du SRA de la DRAC (Hélène Mousset et Fabien Loubignac)

- Rassembler les documents déjà rédigés et publiés sur les différentes fouilles réalisées par Guy Lintz, Christophe Maniquet, Aurélien Alcantara ...
- Essayer d'homogénéiser l'ensemble des données pour en faire la synthèse
- Réaliser des fouilles complémentaires
- Publier les résultats

Ce projet entre dans le cadre défini au plan national par le Ministère de la Culture : améliorer les connaissances sur l'apparition, l'évolution ... des agglomérations ouvertes aux 2^{ème} et 1^{er} siècle av JC en Gaule. On cite même Saint-Gence comme exemple.

Un PCR dure 3 ans avec des financements annuels donnés par la DRAC. Il doit être adossé à une structure associative, de préférence locale qui perçoit les recettes (subventions, autres ...) et règle les dépenses. Elle doit fournir un compte de résultats financiers annuel qui est joint au compte-rendu d'activité annuel.

Ce PCR rassemblera des intervenants issus du monde de l'archéologie, mais pas uniquement. N. Payne a d'ores et déjà de nombreuses réponses favorables.

Piloté par un coordinateur (N. Payne), assisté de responsables de groupes.

Réunions de travail ...

Possibilité de conférences, de visites ... en liaison avec le Musée GL.

Calendrier possible :

- -> juin 2024 : montage du dossier
- Septembre 2024 : Dépôt du dossier de demande PCR au SRA
- Janvier 2025 : si validé par SRA, démarrage PCR pour une année « test »
- 2026 – 2027 – 2028 : les 3 années de travail

<u>COMMISSIONS AUTRES INSTANCES</u>
--

I. Le SIEPEA

La rentrée au Pôle Enfance Intercommunal par Thierry Lachaise : nouveaux locaux, TAP à Saint-Gence

II. Limoges Métropole

Le PLUi

- Lancement site PLUi : Le 23 septembre 2024 a marqué le lancement officiel du site internet dédié à la concertation PLUi : <https://plui.limoges-metropole.fr/>

DÉLIBÉRATIONS

Modification des statuts du S.I.E.P.E.A

Le conseil syndical du SIEPEA a délibéré, le 11 juillet 2024, en vue de la modification de l'article 3 des statuts indiquant que le siège social du syndicat est fixé au 8 route de Villeneuve 87520 Veyrac.

Or, suite au déménagement des structures du S.I.E.P.E.A au sein du Pôle Enfance Intercommunal, il convient de procéder au changement de l'adresse du siège social comme suit: 7 rue Jean Giraudoux 87510 SAINT-GENCE.

En application de l'article L 15211-20 du CGCT, la décision de modification des statuts est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des Communes membres de l'EPCI.

Aussi, le Conseil Municipal est invité à se prononcer par une délibération conforme à celle prise par conseil syndical du SIEPEA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider les nouveaux statuts du SIEPEA.

Admission en non-valeur

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de l'état des produits irrécouvrables correspondant à des créances pour lesquelles toutes les diligences et poursuites réglementaires ont été effectuées pour parvenir au recouvrement.

Le montant de ces créances est de dix-sept euros et trente-cinq centimes (17,35 euros).

Monsieur le Maire propose de faire passer cette créance en non valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de passer cette créance en non valeur.

Décision Modificative n°2 – Budget Principal

M. le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de procéder à une Décision Modificative sur le Budget Principal de la Commune, suivant le tableau annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la Décision Modificative N°2 du Budget Principal

Renouvellement d'adhésion pour le logiciel Waterbear

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'ouverture de la bibliothèque, nous utilisons un logiciel de gestion de bibliothèque professionnel.

Ce logiciel spécifique nommé « Waterbear » est un logiciel payant avec une adhésion annuelle d'un montant de 60,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner son accord pour le renouvellement d'adhésion au logiciel Waterbear pour un montant annuel de 60,00 euros.

Participation financière pour le spectacle de Noël des écoles

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour cette année, et comme décidé lors de la Commission Affaires Scolaires, les écoles maternelles et élémentaires vont toutes les deux bénéficier d'une participation de la commune pour le spectacle de Noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une participation financière, à hauteur de 1000,00 euros, selon la répartition suivante:

- École Maternelle – Association Ecole Maternelle de Saint-Gence : 500,00 euros
- École Élémentaire – USEP Saint-Gence : 500,00 euros

Cette participation sera versée directement à chacune des écoles.

Création d'un emploi permanent pour le poste d'assistant de gestion comptable, financier et budgétaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1er novembre 2024, un emploi permanent d'assistant de gestion comptable, financier et budgétaire relevant de la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 30 heures (30/35ème).

Monsieur le Maire demande que le Conseil Municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de créer un emploi permanent dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'assistant de gestion comptable, financier et budgétaire à temps non complet à raison de 30 heures (30/35ème), à compter du 1er novembre 2024, d'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 1 an et la dépense correspondante sera inscrite au budget 2024.

Création d'un emploi permanent pour le poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour les missions suivantes : Maintient en état de fonctionnement et effectue les travaux d'entretien de premier niveau dans un ou plusieurs corps de métiers du bâtiment, en suivant des directives ou d'après des documents techniques.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1er janvier 2025, un emploi permanent d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique territorial à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Monsieur le Maire demande que le Conseil Municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C et pour effectuer les missions d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures, à compter du 1er janvier 2025, d'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire et la dépense correspondante sera inscrite au budget 2025.

Projet Collectifs de Recherches

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Monsieur Nicolas Peyne (EVEHA) et Monsieur Maxime Pasquel (INRAP) préparent un projet collectif de recherches (PCR) dénommé « L'agglomération gauloise de Saint-Gence » qui a pour objet de présenter, à terme, les résultats des campagnes de fouilles antérieures (ou à venir dans le cadre du PCR) et qui s'attachera également à reprendre les études de la documentation ancienne encore peu exploitée.

Réunissant des chercheurs et archéologues de diverses institutions (CNRS, Universités, INRAP, EVEHA, ARCHEODUNUM, Musées, DRAC ...) et des spécialités variées (céramologues, archéozoologues ...), ce projet vise grâce à la dynamique créée, la publication d'articles, ouvrages, catalogues et livres. Il doit

également permettre la réalisation d'une fouille sur le rempart de l'oppidum de la Motte Chalard (Camp de César).

Ce programme de recherche sera dirigé par Nicolas Payne (EVEHA) et Maxime Pasquel (INRAP) et devrait associer une trentaine de scientifiques, la liste n'étant pas limitative.

Il se déroulera sur 4 ans selon le planning prévisionnel suivant :

2025 : année probatoire

2026, 2027 et 2028 : trois années de fonctionnement.

Ce projet doit recueillir l'approbation du Service Régional de l'Archéologie (DRAC), ce qui validera le concours financier de l'Etat.

Afin d'accompagner ce projet, il y a lieu de passer une convention de partenariat scientifique.

Celle-ci, conclue pour la durée du projet, a pour but de préciser les modalités de cette opération spécifique, notamment la mise en place d'ateliers grand public, de conférences, d'animations au sein des écoles de Saint-Gence et le recours aux moyens municipaux (locaux, matériels, données, personnels, éventuelle prise en charge financière d'encadrants).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver le principe de ce Projet Collectif de Recherches et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Déclassement et désaffectation d'un bien immobilier situé 2 et 4 rue du clos en vue de sa cession

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

La commune de Saint-Gence est propriétaire d'un ensemble immobilier cadastré section BM n°42 et n°43, et mis en location auprès du S.I.E.P.E.A pour l'une de ces structures (crèche).

Depuis le 1^{er} août 2024, la crèche a déménagé au sein de ces nouveaux locaux.

Cet ensemble immobilier ne sera plus utilisé pour des missions de service public à compter du 1^{er} novembre 2024.

Dès lors, pour permettre à la commune de disposer de ce bien, en vue d'une cession ultérieure, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur la désaffectation de l'ensemble immobilier cadastré section BM n°42 et n°43 et son déclassement du domaine public pour être intégré au domaine privé communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de désaffecter l'ensemble immobilier cadastré BM n°42 et n°43 situé 2 et 4 rue du Clos et d'en prononcer, le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal à compter du 1^{er} novembre 2024.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22h00.